

● (2205)

Je voudrais vraiment que le ministre mette fin à cette initiative stupide et utilise les fonds et les efforts consacrés à ce programme pour venir en aide à certaines gens: les propriétaires, les patrons de petites entreprises et les agriculteurs qui sont les victimes d'une prodigalité de ce genre et de la politique des intérêts élevés du gouvernement.

Je constate que le secrétaire parlementaire est à la Chambre ce soir. Osera-t-il nier que ces mesures sont mises en œuvre et déclarer catégoriquement au nom du gouvernement qu'une fois pour toutes, le programme de décentralisation a été supprimé?

**M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, il a été souvent question depuis quelques jours de la décentralisation et il est donc opportun maintenant de revoir la position du gouvernement sur cette question. Comme vous le savez, depuis quelques années la décentralisation figure dans la ligne de conduite administrative du gouvernement. L'affaire a débuté en 1957 quand le secrétariat du Conseil du Trésor a établi un groupe d'étude sur la décentralisation. Son objectif était de mettre au point un programme de réinstallation dans les cadres suivants. Tout d'abord, tout service du gouvernement doit se trouver à un endroit où il pourra maintenir un niveau acceptable d'efficacité. Deuxièmement, grâce à la flexibilité qu'offre ce principe, les endroits doivent être choisis compte tenu de certains objectifs, notamment l'aménagement régional et urbain, la croissance contrôlée dans la région de la capitale nationale et des considérations liées à l'unité nationale.

A la suite de cette étude, une partie du programme de réinstallation a été mise en œuvre entre les mois de mai 1975 et d'octobre 1977. Il s'agissait de neuf projets, notamment le transfert du bureau principal du ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown qui se poursuit encore.

La deuxième étape annoncée en octobre 1977 comportait 15 projets et visait 12 ministères et organismes, en plus d'une importante décentralisation des bureaux de la sécurité du revenu de Santé et Bien-être Canada dans neuf provinces. Les objectifs déclarés étaient les suivants: en premier lieu rapprocher la gestion des programmes du gouvernement fédéral des citoyens auxquels ils s'adressent directement; en deuxième lieu, venir en aide aux régions où le développement économique est lent et le taux de chômage élevé; en troisième lieu, accroître la présence du gouvernement fédéral dans les localités où elle est faible et où les activités de caractère national pourraient contribuer à l'unité nationale; et en quatrième lieu, réduire l'écart entre le nombre des fonctionnaires fédéraux employés dans la Région de la capitale nationale et celui des fonctionnaires fédéraux résidant ailleurs au Canada.

Il était entendu à l'époque, monsieur l'Orateur, que si l'on devait entreprendre d'autres projets utiles de décentralisation, ils découleraient de la démarche normale de planification des ministères et des organismes fédéraux. Ce sont ces ministères et ces organismes qui assument dorénavant la charge de réaliser de nouveaux programmes qui ne toucheraient en aucune façon la Région de la capitale nationale. Autrement dit, les ministères sont tenus de réviser au moins une fois par an la répartition de leurs bureaux sur l'ensemble du territoire, pour déceler les besoins nouveaux, pour ouvrir le cas échéant

### L'ajournement

de nouveaux bureaux et choisir de nouveaux emplacements susceptibles de favoriser l'accès des services et de protéger les droits des employés en ce qui concerne notamment les droits linguistiques.

Cet examen des nouveaux emplacements devrait permettre au gouvernement d'envisager l'implantation de nouveaux bureaux. En l'occurrence, il devrait tenir compte notamment des facteurs économiques propres aux régions et d'autres éléments susceptibles d'entraîner des résultats souhaités.

Pour ce qui est de ses engagements en matière de décentralisation, le gouvernement a dû envisager les moyens de les assumer. Nous avons reconnu, monsieur l'Orateur, que les énormes avantages à en tirer ne sont pas gratuits, mais qu'ils entraînent des frais supplémentaires au titre du déménagement et de l'aménagement, sans compter les ennuis qu'ils causent aux programmes et, ce qui importe le plus, aux gens visés.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement se rend particulièrement compte...

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. Je dois maintenant donner la parole au député de Winnipeg-Assiniboine.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Ce n'est pas une réponse.

### L'INDUSTRIE—L'EMPLACEMENT DE L'INSTITUT DE FORMATION AÉROSPATIALE

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Monsieur l'Orateur, le 16 octobre dernier, j'ai posé une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration au sujet de l'établissement d'un institut de formation aérospatiale à Winnipeg. Plus tôt cette année, le ministre avait nommé un groupe de 12 conseillers sous la présidence du général A. MacKenzie, aujourd'hui en retraite. Le groupe a recommandé que l'institut de formation aérospatiale soit établi à Winnipeg. Le ministre ne m'a pas donné de réponse satisfaisante lorsque je lui ai posé ma question. Il m'a tout simplement répondu évasivement qu'il y avait beaucoup de travail pour tout le monde. Je lui ai demandé de promettre que l'institut de formation aérospatiale serait établi à Winnipeg. Je trouve bien curieux que le ministre ne soit pas ici ce soir pour répondre à cette question, étant donné son importance pour Winnipeg et l'ouest du Canada.

● (2210)

C'est avec une certaine inquiétude que nous avons appris dernièrement que le caucus québécois du parti libéral et son président ont déclaré que l'institut de formation aérospatiale sera construit à Montréal, ou bien il ne le sera pas du tout. Il semble que c'était là également une résolution du caucus libéral qui n'a tenu aucun compte de la recommandation du ministre selon laquelle l'institut de formation aérospatiale devrait être à Winnipeg. Sauf erreur, les 74 membres du caucus québécois sans exception et 14 ministres ont dit que l'institut sera établi au Québec. Cela me paraît bizarre puisque c'est au cabinet de prendre la décision définitive. Toutefois, il semble que la décision ait été prise à une réunion du caucus libéral et que le Québec sera l'emplacement de l'institut de formation aérospatiale. Autrement dit, on ne tiendra aucun compte du groupe de conseillers qui a recommandé que l'institut soit construit à Winnipeg.